

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Votants : 44

Date de convocation du Conseil communautaire :

Le 17/09/2020

Le 24 Septembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Ingrid BESSON (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Fabien BIHLER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Charlotte LEGEAY, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD).

Secrétaire de séance : Marcel BABAD.

OBJET : FINANCES – Admission en Non-Valeur

Suite aux poursuites infructueuses effectuées par la Trésorerie de Trévoux, il apparaît que l'entreprise ci-dessous n'a pas réglé ses dettes au SMICTOM :

- France EQUIPEMENT GRANDE CUISINE, sur le site sis rue de la Liberté, sur la commune de Jassans Riottier, appelé par titres 182, 208 et 314 sur l'exercice 2017 pour un montant total de : 1 500,03 € (redevance spéciale).

La trésorerie nous fait part de l'impossibilité de recouvrement des sommes dues au Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur sur le budget 2020 la somme de 1500,03 € ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépense, budget principal 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **29 SEP. 2020** A Trévoux, le 24/09/2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200924-2020C109-AG

Affichage le : **29 SEP. 2020**

Le Président,
Marc PECHOUX

